

Urbanisme Cléry Saint André

Objet: TR: Liaison routière RD951 / RD18 - courrier du 17 mai 2018
Pièces jointes: tracé_privilégié_10-2013.pdf

De : GIQUEL Laurent [mailto:laurent.giquel@loiret.fr]
Envoyé : mercredi 27 juin 2018 10:29
À : dgs@clery-saint-andre.com
Cc : EUGENE Sandrine; GIUPPONI Marie
Objet : Liaison routière RD951 / RD18 - courrier du 17 mai 2018

Bonjour,

Suite à notre entretien téléphonique, nous avons convenu que vous me transmettiez l'emprise du principe de contournement cité en objet illustré sur le plan de zonage (version travail, autocad ou SIG), ceci afin de vérifier la cohérence de ce fuseau avec le tracé privilégié du projet de déviation de la RD18 entre Meung et Cléry à l'issue de la concertation publique de 2010. Vous trouverez à titre indicatif ce tracé privilégié en pièce jointe (format pdf et format de travail). A première vue, l'emprise du principe de contournement ne correspond pas en tout point avec ce tracé, notamment dans son rayon de courbure avant son raccordement sur la RD18. La transmission du plan de zonage sous format de travail permettra une réponse au courrier de la commune du 17 mai dernier.

Cordialement,

Laurent GIQUEL
Responsable de l'unité études et travaux 1
Direction de l'ingénierie et des infrastructures-Service études et travaux-Etudes et Travaux 1
Ligne fixe : 02 38 25 45 98
Mobile : 06 43 75 54 76



Département du Loiret - 45945 Orléans
Centre de contacts : 02 38 25 45 45 - www.loiret.fr



TRACE PRIVILEGIEE A L'ISSUE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

